



Délai de prescription facture

Par **pseudo123**, le **12/10/2022 à 21:52**

Bonjour
J'ai engagé en tant que particulier une entreprise en 2019 pour un montant supérieur à 10000€
Les factures sont divisées en 8 la dernière étant envoyée et acquittée en Janvier 2021.
Lors du paiement de la première facture d'acompte en 2019; après négociation, l'acompte passe de 25% à 15%.
Leur logiciel (et moi) ne voyons pas que les deux factures se cumulent dans leur logiciel au lieu d'annuler celle de 25% et à la fin du projet je n'ai donc payé que 90% de la totalité.
Aujourd'hui on me demande de payer les 10% restant. Le délai de prescription est-il applicable? Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **13/10/2022 à 07:02**

Bonjour,
Le dernier paiement censé solder la facture date donc de janvier 2021, soit moins de 2 ans, à quelle prescription pensez-vous ?